

# **Règlement de la tombola au profit du Télévie Luxembourg du 10/03/2023 au 8/04/2023 inclus**

## **Article 1 : Objet**

La société organisatrice CORA LUXEMBOURG S.A., dont le siège social se situe à L-3898 Foetz/ Mondercange, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B26118 ; cora Foetz, siège d'exploitation de Foetz, 11 rue du Brill, 3898 Foetz, éditrice du jeu, met en place une tombola au profit du Télévie Luxembourg se déroulant du 10/03/2023 au 8/04/2023 inclus dans le magasin de cora Foetz. La société cora (société organisatrice) est responsable de la mise à disposition des dotations aux gagnants des jeux sous réserve de disposer de l'ensemble des informations correctes permettant de les délivrer. Le présent règlement, ainsi que ses adaptations, sera affiché en magasin.

## **Article 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus) au moment du concours. Pour le jeu « tombola au profit du Télévie Luxembourg », il sera nécessaire de remplir un bulletin de participation. Le participant devra y indiquer son nom, son prénom ainsi que son n° de téléphone. Les participations incomplètes ou inexactes, ainsi que toutes les participations contenant des éléments incomplets, incorrects ou illisibles, ou les participations transmises sous une autre forme que celle prévue ou qui ne respectent pas les dispositions du règlement de concours seront exclues et la participation sera disqualifiée.

## **Article 3 : Modalités de participation - Déroulement des jeux**

Chaque jour, pendant les heures d'ouverture de cora Foetz, du vendredi 10/03/2023 au samedi 8/04/2023, le magasin cora Foetz mettra en vente des billets de tombola aux points d'encaissement suivants : caisses 1 à 36, caisse du comptoir photo, caisse du comptoir tabac, caisse du comptoir parapharmacie, caisses du chapiteau, caisse du drink service. Le prix de vente est fixé à 10 € le billet. Les billets seront vendus jusqu'au samedi 08/04/2023 à 18h00.

## **Article 4 : Prix - Désignation des gagnants**

Cette tombola est dotée de 40 prix :

1<sup>er</sup> prix : un ensemble de lots (exposés dans la galerie pendant la durée du jeu) d'une valeur totale de 5.000 €.

2<sup>ème</sup> prix : une console de jeux PS5

3<sup>ème</sup> prix : un barbecue de la marque Weber 47 cm

du 4<sup>ème</sup> au 33<sup>ème</sup> prix : une machine à café de la marque L'Or

du 34<sup>ème</sup> au 40<sup>ème</sup> prix : une bouteille de champagne

Les 40 gagnants seront désignés par tirage au sort. Le tirage au sort des 40 gagnants du jeu « tombola au profit du Télévie Luxembourg » sera effectué publiquement le samedi 8/04/2023 à 19h00 dans la galerie de cora Foetz.

La liste des gagnants ne peut faire l'objet de contestation. Un gagnant ne peut gagner qu'un seul prix. Les prix sont à récupérer à l'accueil du cora de Foetz avant le 30/04/2023 à 13h00.

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute fausse identité ou coordonnées erronées entraînera la nullité des participations et des gains obtenus en conséquence.

Les gagnants seront contactés personnellement par téléphone (au n° de téléphone mentionné lors de la participation).

Dans le cas où l'appel n'aboutirait pas après 3 tentatives lors de jours différents, le lot restera propriété de cora Foetz.

Les gains de cette tombola sont, non échangeables, et non remboursables en argent, partiellement ou totalement et ne peuvent pas non plus se voir accorder de contrepartie en nature.

## **Article 5 : Responsabilité**

La société organisatrice se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le Concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que le participant ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité.

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'arrêter ce jeu à tout moment sans annonce au préalable et sans dommage moral ou financier pour les participants.

En cas de fraude, le participant se verra refuser l'octroi du prix qui lui revenait, sans préjudice de toutes poursuites judiciaires ultérieures.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement disponible en magasin et qui a en outre été déposé en l'étude de l'huissier de justice, Maître Carlos Calvo, 65, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg. Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier de justice.

La version déposée chez l'huissier de justice fera foi et prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements. Les gagnants acceptent explicitement que cora Foetz publie leurs noms ainsi que leurs photos éventuelles à toute fin publicitaire, sans aucune contrepartie financière ou autre.

## **Article 6 : Protection des données personnelles**

Le traitement des données personnelles des participants est soumis à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Ces données sont récoltées et conservées par la société cora. Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en s'adressant à la société cora.

Rédigé à Luxembourg, le 13/03/2023